



Ingérence de la banque dans la fermeture anticipée d'un PEL

Par **martes**, le **26/03/2016** à **15:46**

Bonjour,

Je souhaite clôturer mon PEL qui a 1 an, et sur lequel ma fille n'a pas de procuration (je croyais qu'elle avait procuration sur l'ensemble de mes comptes). Je voudrais transvaser le montant du PEL sur mes comptes courant et épargne, de façon à ce que ma fille puisse continuer à gérer mon patrimoine en particulier en faisant des dons aux membres de la famille que je lui indiquerai.

La Banque demande une lettre [s]contenant des explications valables à ses yeux [/s]! Cette immixtion est-elle normale ? J'ai vu des lettres-types de résiliation de PEL qui ne prévoient aucune justification quant à sa fermeture.

Je vous remercie d'avance de m'éclairer sur les limites de l'ingérence des banques dans la vie privée de leurs clients.

Bien cordialement

Martine